



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de pose de câbles doivent être réalisés par l'entreprise Jerouville SA de Libramont pour le compte de VOO à Redu, entre Lesse et Maissin, du 24 juin au 30 août 2024 ;

Considérant que la voirie est trop étroite pour mettre en place une circulation alternée sécurisée ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à l'entreprise Jérouville SA de réaliser des travaux de pose de câbles à Redu, entre Lesse et Maissin, du 24 juin et 30 août 2024.

Article 2 : La fermeture de la voirie entre Lesse et Maissin et la mise en place d'une déviation du 24 juin au 30 août 2024 (voir plan ci-joint), à l'exception des week-ends et de la période des congés annuels (du 20 juillet au 11 août 2024).

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,


E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,


A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be

Voo22 – Lesse : Plan de déviation

Déviation dans les 2 sens

